

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE537

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 36, après le mot :

« technique »,

insérer les mots :

« de communication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.